

## Communiqué de presse

Contact : Evelyne Lekime  
Press & Communications  
Tél. + 32 2 600 60 12  
GSM : +32 476 74 64 18  
E-mail : [elekime@deloitte.com](mailto:elekime@deloitte.com)

*L'enquête fiscale européenne de Deloitte révèle que:*

### **L'insécurité et la complexité fiscales continuent de préoccuper les tax directors belges**

**Diegem, le 10 décembre 2014 - Deloitte annonce aujourd'hui les résultats de son étude « *European Tax Survey – The benefits of stability* ».**

**L'enquête, réalisée dans 29 pays, résume les observations des « tax directors » des entreprises (multinationales) à propos du climat fiscal qui règne en Europe et des défis auxquels ils sont confrontés.**

**Voici les principales constatations de l'étude :**

- **Les responsables fiscaux des entreprises européennes souhaitent avant tout un climat fiscal stable, une simplification administrative ainsi qu'une baisse de la pression fiscale et parafiscale sur le travail ;**
- **Un peu plus de la moitié des personnes interrogées pensent que le plan d'action de l'OCDE dans le cadre du projet « Base Erosion and Profit Shifting » (BEPS) est important à très important pour leur entreprise (51%).**

### **L'insécurité et la complexité fiscales continuent de préoccuper les tax directors belges**

D'après l'enquête, l'insécurité et la complexité fiscales de notre pays restent le souci majeur des tax directors de multinationales installées en Belgique.

La majorité des répondants européens (54%) estime que l'insécurité fiscale de leur pays est l'un des principaux défis qu'ils doivent relever. En Belgique, la proportion grimpe à 74%. Notre pays se retrouve en queue de peloton pour ce qui concerne la stabilité fiscale. Parmi les autres pays mal notés, on trouve notamment l'Italie et la France.

En Belgique comme dans le reste de l'Europe, le phénomène s'explique surtout par les fréquents changements législatifs ainsi que par un manque de clarté et d'uniformité dans la position du fisc.

Piet Vandendriessche, Managing Partner Tax & Legal de Deloitte Belgique, ajoute : « *Nos principaux concurrents lorsqu'il s'agit d'attirer les investissements, à savoir les Pays-Bas, le Luxembourg, la Suisse et l'Irlande, font nettement mieux que nous en termes de sécurité fiscale. Il y a là matière à réflexion. Espérons que le nouveau gouvernement fédéral s'attaquera au problème. En tout cas, l'accord de gouvernement comprend des passages spécifiquement axés sur une meilleure sécurité juridique et sur le renforcement de la confiance entre le contribuable et les autorités fiscales.*

*Il est par exemple prévu que l'administration fiscale publie des réponses aux « questions fréquemment posées » après un changement législatif. Il est aussi question de l'assouplissement déjà annoncé du traitement fiscal des commissions secrètes, ainsi que d'un 'pacte fiscal' pour promouvoir la sécurité juridique. »*

## **Simplification administrative et stabilité fiscale : les leviers de la compétitivité**

En Belgique et en Europe, près de la moitié des répondants déclarent que la compétitivité de leur pays bénéficierait d'une simplification du système fiscal et d'une plus grande sécurité concernant l'avenir du système. Pour la Belgique, la réduction des charges fiscales et parafiscales sur le travail se classe au troisième rang (28%). À l'échelle européenne, la troisième place est occupée par l'importance d'une administration fiscale prévisible et coopérative.

Piet Vandendriessche explique : *« Les entreprises ont tendance à opter pour les pays avec une bureaucratie (fiscale) simple et transparente, dans un climat fiscal stable. Chez nous, le nouveau gouvernement fédéral exprime l'ambition de s'attacher à réduire la charge administrative que représentent les impôts. L'accord de gouvernement évoque en particulier l'harmonisation des procédures fiscales et la réforme du système d'amendes à la TVA. L'appel à une baisse des charges sur le travail en Belgique n'a rien d'étonnant. Espérons que le gouvernement fédéral puisse concrétiser ses intentions en la matière. »*

## **Impact du plan d'action « Base Erosion and Profit Shifting » de l'OCDE**

En 2013, l'OCDE a lancé le plan d'action « Base Erosion and Profit Shifting » (BEPS), dans le but de mettre fin à une série d'« anomalies de la fiscalité internationale », par exemple le financement hybride. Le plan a reçu le soutien des pays du G20.

« Le projet BEPS est-il important pour votre département fiscal ? » À cette question, un peu plus de la moitié (51%) des tax directors européens répondent que le plan est important, voire très important. Le pourcentage est légèrement plus élevé en Belgique. Parmi ceux qui attachent de l'importance au plan BEPS, la plupart estiment que BEPS va augmenter les frais administratifs.

Près de la moitié des personnes interrogées estime donc que BEPS n'aura pas d'impact sur le département fiscal de leur entreprise. Seulement 35% des répondants croient que BEPS est important aux yeux de la direction de leur entreprise, et 69% n'ont pas encore pris de mesures pour tenir compte des répercussions du plan d'action.

Piet Vandendriessche poursuit : *« C'est un peu surprenant. BEPS n'affectera pas seulement les multinationales qui sont spécifiquement visées par le plan d'action. Toutes les multinationales seront affectées par BEPS, par exemple, sous la forme de rapports plus détaillés concernant les prix de transfert. »*

## **Les pays les plus attrayants du point de vue fiscal sont les Pays-Bas et le Royaume-Uni**

En termes de sécurité fiscale et de simplification administrative, les meilleures notes vont aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Les réponses vantent la compétitivité du régime fiscal britannique, la transparence des autorités fiscales et la simplicité des formalités. Quant à l'administration fiscale néerlandaise, elle est appréciée pour sa vitesse de réaction, son accessibilité, la disponibilité de l'information, et pour ses procédures claires et simples. Autant d'éléments qui créent un climat favorable à l'entreprise et à la croissance économique.

Piet Vandendriessche conclut : *« De nos contacts journaliers avec nos clients, il ressort clairement que ces dernières années, la Belgique a perdu du terrain en compétitivité fiscale. Les causes sont multiples : une perception de remise en question et de révision permanentes de certains avantages fiscaux comme la déduction des intérêts notionnels, ou l'introduction de mesures fiscales complexes comme la 'fairness tax', que l'Europe considère à présent avec de sérieuses réserves. »*



## **L'étude**

Deloitte a organisé son étude fiscale européenne entre septembre et octobre 2014. Au total, 814 tax directors d'entreprises (majoritairement) multinationales installées dans 29 pays d'Europe ont participé à l'enquête en ligne.

Le but de l'opération était de dresser le tableau du climat fiscal qui règne dans les pays européens et des défis qui attendent les responsables fiscaux dans leur mission. L'étude met en évidence les pays les moins accueillants ou les plus attractifs pour les investisseurs et les acteurs de la gestion des entreprises.

## **À propos de Deloitte**

Deloitte, cabinet d'audit et de conseil de premier plan en Belgique, offre des services à haute valeur ajoutée en matière d'audit, d'expertise comptable, de conseil fiscal et juridique, de financial advisory services et de consultance.

Plus de 2.900 collaborateurs répartis dans 10 bureaux conseillent des entreprises nationales et internationales, des PME ainsi que des institutions publiques et des ASBL. Le chiffre d'affaires pour l'exercice fiscal 2014 s'élève à 370 millions d'euros.

Le cabinet belge fait partie du groupe international Deloitte Touche Tohmatsu Limited, l'un des leaders mondiaux des services professionnels, regroupant plusieurs sociétés membres indépendantes.

Nous concentrons nos efforts sur notre service à la clientèle à travers une stratégie mondiale menée au niveau local dans plus de 150 pays. Fortes d'un capital intellectuel composé de plus de 201.400 personnes dans le monde, nos sociétés membres fournissent des services dans les principaux domaines professionnels couvrant l'audit, la fiscalité, la consultance et le conseil financier. Leurs services, renommés pour leur excellence, ont déjà conquis les décideurs de la plupart des grandes enseignes internationales et nationales, publiques comme privées, et d'organisations prospères en plein essor opérant à l'échelle mondiale. Le groupe Deloitte Touche Tohmatsu Limited a réalisé un chiffre d'affaires de 34.2 milliards de dollars pour l'année fiscale 2014.

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter <http://www.deloitte.com/about>.

